

Des changements arrivent le 7 juillet 2021 ! **Politique de visite – Manoir North Centennial**

Quoi de neuf à partir du 7 juillet 2021

Fournisseurs de soins

- Aucune limite au nombre de fournisseurs de soins qui peuvent être choisis par le résident/la procuration - si vous souhaitez être un fournisseur de soins, veuillez parler avec la procuration du résident pour faire remplir le formulaire nécessaire.
- Sachez qu'il vous sera demandé de fournir une preuve de toute vaccination COVID-19 si vous souhaitez être enregistré comme immunisé.
- 2 fournisseurs de soins par résident peuvent prodiguer des soins aux résidents en même temps.
- Les fournisseurs de soins entièrement immunisés doivent porter un masque mais n'ont pas à se distancer physiquement du résident qu'ils visitent, ni à porter des lunettes de protection.
- Les fournisseurs de soins partiellement immunisés ou non-immunisés doivent porter un masque, des lunettes de protection et garder une distance physique de 2m lorsqu'ils ne sont pas en train de prodiguer des soins.

Visiteurs généraux

- Les visiteurs généraux sont maintenant autorisés à visiter l'intérieur et l'extérieur.
- Chaque résident peut avoir 2 visites par semaine d'un minimum de 1 heure par visite.
- Tous les visiteurs à l'intérieur et à l'extérieur doivent prendre rendez-vous (Appelez Nicole au 705 335 6125 poste 222 avant le mercredi à 15h pour un rendez-vous la semaine suivante).
- Les visites à l'extérieur peuvent accommoder jusqu'à 10 visiteurs – les fournisseurs de soins qui visitent à l'extérieur compteront comme des visiteurs.
- Les visiteurs doivent rester avec le résident qu'ils visitent.
- Sachez qu'il vous sera demandé de fournir une preuve de toute vaccination COVID-19 si vous souhaitez être enregistré comme immunisé.
- Les visiteurs immunisés doivent porter un masque, mais la protection des yeux et la distanciation physique avec un résident entièrement immunisé ne sont plus nécessaires.
- Les visiteurs partiellement immunisés ou non-immunisés doivent porter un masque, une protection des yeux et garder une distance physique de 2m avec tous les autres visiteurs, le personnel et les résidents, y compris le résident qu'ils visitent.

Visites intérieures

- Le résident peut avoir jusqu'à 2 visiteurs et 2 fournisseurs de soins en visite à l'intérieur en même temps, pour un maximum de 4 personnes à l'intérieur rendant visite au résident.
- Pour les salles étant trop petites pour accueillir 4 visiteurs et le résident, les visites comprenant plus de 2 personnes seront réservées dans la salle polyvalente.
- Les visiteurs qui souhaitent rendre visite à un résident doivent prendre rendez-vous en appelant Nicole au 705 335 6125 Ext. 222 le mercredi à 15h de chaque semaine pour une visite la semaine suivante.
- Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche en tout temps est obligatoire.
- La distanciation physique et la protection des yeux sont déterminées par le statut d'immunisation du visiteur, du fournisseur de soins et du résident.

Visites extérieures

- Nombre maximum de 10 visiteurs, y compris les fournisseurs de soins lorsqu'ils sont à l'extérieur dans la zone de visite.
- Toutes les visites dans la zone de visite extérieure nécessitent un rendez-vous – appelez Nicole au 705 335 6125 Ext. 222 par le mercredi à 15h de chaque semaine pour un rendez-vous la semaine suivante.
- La distanciation physique et la protection des yeux sont déterminées par le statut d'immunisation du visiteur, du fournisseur de soins et du résident.

Dépistage et tests Panbio

- Tous les visiteurs et fournisseurs de soins devront subir le dépistage avant d'entrer en contact avec les résidents ou le personnel.
- Les visiteurs et les fournisseurs de soins qui souhaitent entrer dans le Manoir auront besoin d'un test rapide d'antigène Panbio tous les deux jours.
- Le test Panbio est disponible tous les jours de 9 h 30 à 10 h 30 ; les demandes de tests Panbio en dehors de ces heures peuvent ne pas être traitées en fonction de la disponibilité du personnel.
- Les personnes qui présentent **3 faux positifs*** avec le test Panbio dans une période de 30 jours seront exemptées du test Panbio, mais devront fournir la preuve d'un test PCR négatif au cours des 7 jours précédents pour être autorisées à entrer dans le Manoir.
*Un **FAUX POSITIF** est lorsqu'une personne est testée positive avec un test Panbio, mais négative avec un test PCR de suivi.

IMPORTANT À SAVOIR

Il est fortement recommandé aux visiteurs et aux fournisseurs de soins de s'abstenir d'arriver au Manoir entre 14h00 et 15h00 car c'est l'heure de changement de quart. La priorité sera donnée au personnel entrant et sortant pendant cette période d'une heure. Les fournisseurs de soins et les visiteurs seront invités à attendre à l'extérieur et à distance sociale jusqu'à ce que les besoins du personnel en matière de dépistage et de test Panbio soient traités.